

18 février 2019. – ARRÊTÉ MINISTÉRIEL n° 020/CAB/MIN/EDD/AAN/TNT/SAA/2019 portant actualisation de la nomenclature des installations classées de la catégorie I constituant l'annexe 1 du décret 13/015 du 29 mai 2013 portant réglementation des installations classées (J.O.RDC., 15 avril 2019, n° 8, col. 57)

Le ministre de l'Environnement et Développement durable,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la loi 11-002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en son article 93;

Vu la loi 11-009 du 9 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, spécialement en ses articles 18 et 38;

Vu la loi 011-11 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques;

Vu la loi 007-2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier telle que modifiée et complétée par la loi 18-001 du 9 mars 2013;

Vu l'ordonnance-loi 18-002 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances du pouvoir central;

Vu l'ordonnance 17-005 du 8 mai 2017, portant nomination des vice-premiers ministres, des ministres d'État, des ministres, des ministres délégués et des vice-ministres;

Vu l'ordonnance 17-014 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement;

Vu l'ordonnance 17-025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des ministères;

Vu le décret 18/24 du 8 juin 2018 modifiant et complétant le décret 038/2003 du 26 mars 2003, portant règlement minier spécialement en son article 527 septies;

Vu le décret 13/015 du 29 mai 2013 portant réglementation des installations classées, spécialement en son article 4;

Considérant la nécessité d'actualiser la nomenclature de certaines activités soumises à la réglementation sur les installations classées de la catégorie 1a au regard de l'évolution scientifique et technologique;

Sur proposition du secrétaire général à l'Environnement et Développement durable;

Arrête:

ART. 1^{er}. Le présent arrêté actualise l'annexe I au décret 13/015 du 29 mai 2013 portant réglementation des installations classées de la catégorie 1 et soumises à autorisation préalable.

ART. 2. Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

ART. 3. Le secrétaire général à l'Environnement et Développement durable est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 18 février 2019.

Amy Ambatobe Nyongolo

Annexe

Nomenclature des installations classées dans la catégorie 1 et soumises à autorisation préalable

N°	Désignation de l'installation	Catégorie	Nature des inconvénients
01	Abattoirs et aires d'abattage	1a	Odeurs, matières fécales ou putrides, fuite
02	Accumulateurs électriques ou hydriques		Danger d'explosion, d'incendie, liquides acides, irritations des voies respiratoires, pollution par les ondes électromagnétiques
	1. Batteries industrielles	1a	
	2. installation fixe pour la charge d'accumulateur (excepté les convertisseurs)		
	a) Lorsque la génératrice ou l'appareil de charge a une puissance d'un kilowatt		
	b) Lorsque la génératrice ou l'appareil de charge a une puissance supérieure à 1 kW		
	3. Réparation d'accumulateurs au plomb		
	4. Stockage et activités connexes		
	a) inférieure à 25 m ³	1b	Danger de maladies professionnelles
	b) supérieure à 25 m ³	1a	Prolifération des vecteurs
03	Acétylène	1a	Odeurs, danger d'explosion, d'incendie, d'intoxication, résidus solides odorants, pollution des eaux, du sol et de l'air

	a) production de l'acétylène à l'exception de celle qui se fait dans les lampes portatives, les réverbères et appareils portatifs quelconques ne pouvant contenir plus de 2 kilos de carbure		
	b) Stockage acétylène comprimé ou dissous		
	c) Inférieur à 25 m ³	1b	
	d) supérieur à 25 m ³	1a	
	e) Activités connexes	1a	pollution des eaux, du sol et de l'air
04	Acides gras (Extraction des):		Odeurs, résidus solides odorants, buées, danger d'incendie, pollution des eaux souterraines et superficielles
	1. À l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum	1b	
	2. À l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	1a	
	3. Stockage et activités connexes		
	a) Inférieur à 25 m ³	1b	
	b) Supérieur à 25 m ³	1a	
05	Acides sulfureux (fabrication des sulfites)	1a	Odeurs, émanations insalubres et nuisibles à la végétation, pollution des eaux, du sol et de l'air
	Stockage et activités connexes		
06	Acides sulfuriques (fabrication et concentration à l'air libre)	1a	Odeurs, émanations insalubres et nuisibles à la végétation, pollution des eaux souterraines et superficielles, résidus solides nuisibles, fumée, irritation des voies respiratoires, danger d'accident
	Stockage et activités connexes		
07	Allumettes:		Danger d'incendie et d'explosion, odeurs, irritation des voies respiratoires, pollution des eaux, du sol et de l'air
	1. Fabrication		
	2. À l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum	1b	
	À l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	1a	
	3. Stockage de moins de 25 m ³	1b	
	4. Stockage de plus de 25 m ³	1a	
	5. Activités connexes	1a	
08	Aluminium (fabrication des produits en) et activités connexes	1a	Risque de maladies professionnelles Bruit, fumées, émanations nuisibles à la végétation, irritation des voies respiratoires, pollution des eaux, du sol et de l'air
09	Amidon (fabrication d'objet en) et activités connexes		Odeurs, émanations insalubres, pollution des eaux souterraines et superficielles
	1. À l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum	1b	Idem, pollution des eaux, du sol et de l'air
	2. À l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	1a	
10	Pylône et/ou Antennes	1a	Accident, irritation des voies respiratoires, pollution ondes électromagnétiques
11	Arachides (atelier industriel de décortilage)	1a	Bruits, poussières, prolifération des rats, danger d'incendie, pollution des eaux, du sol et de l'air
12	Autres produits (Production et stockage)		Prolifération des vecteurs, conservation des reptiles et risque de maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air
	1. À l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum	1a	
	À l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	1b	
	2. Stockage		
	a) moins de 25 m ³	1b	
	b) plus de 25 m ³	1a	
13	Entrepôts publics de douane et/ou concédés	1a	Prolifération des vecteurs, conservation des reptiles et risque de maladies professionnelles pollution des eaux, du sol et de l'air
14	Benzols, homologues ou dérivés (ateliers où on utilise les)	1a	Danger d'incendie, d'explosion ou risque de maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air
	- stockage et activités connexes	1a	
15	Beurres (laiteries et fabrication de beurre, locaux où l'on manipule plus de 500 litres de lait par jour)	1b	Odeurs, bruits, pollution des eaux souterraines et superficielle, prolifération des mouches
	Stockage et activités connexes		
16	Bitume:		Odeurs, danger d'incendie et risque de maladie professionnelle, pollution des eaux, du sol et de l'air
	3. Refonte et mélange	1a	
	4. Stockage:		
	c) Moins de 25m ³	1b	
	d) plus de 25m ³	1a	
	5. Activités connexes	1a	Danger d'incendie, prolifération des vecteurs
17	Blocs, dalles, tuyaux, etc. en béton ou en ciment (fabrication mécanique de)		Bruits, pollution du soi et de l'air, trépidations, poussières
	1. À l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	1a	
	2. À l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum	1b	
	3. Sans force motrice dans les circonscriptions urbaines	1b	
	4. Stockage et activités connexes	1a	
18	Bois:		Danger d'incendie, poussières, prolifération pollution des eaux, du sol et de l'air
	1. Dépôt au magasin supérieur à 25 m ³	1a	
	2. scieries:		
	a) avec force motrice de 7 CV maximum	1b	Danger d'incendie, bruits, trépidations, poussières
	b) avec force motrice supérieure à 7 CV	1a	Idem, pollution des eaux et du sol
	3. Usines d'imprégnation du bois	1a	
	4. Parc à grumes installé en milieu résidentiel	1a	
	5. Stockage et activités connexes des entreprises industrielles du bois	1a	Danger d'incendie, bruits, trépidations, poussières Idem Prolifération des vecteurs, conservation des reptiles et risque de maladies professionnelles

19	Bonneterie et activités connexes		
	1. À l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum	1b	Bruit, trépidations, danger d'incendie
	2. À l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	1a	Idem, pollution des eaux, du sol et de l'air
20	Boucheries ou charcuteries et activités connexes	1a	Odeurs, prolifération des mouches et rats, matières putrides, pollution des eaux souterraines et superficielles, risque de maladies
21	Boulangeries et pâtisseries		Odeurs, poussières, danger d'incendie et d'asphyxie, prolifération des vecteurs, pollution des eaux, du sol et de l'air
	1. (avec force motrice à partir de 7 CV et plus)	1a	
	2. (avec force motrice inférieure à 7 CV)	1b	
	3. (avec four à bois)	1b	
	4.		
	5. activités connexes (Stockage)		
	- inférieur ou égal à 25 m ³	1b	
	- supérieur à 25 m ³	1a	
22	Brasseries et activités connexes	1a	Vapeurs, fumée, odeurs, bruits, trépidations, danger d'incendie, maladies professionnelles
23	Briqueteries et tuileries		Fumée, poussières, émanations insalubres et nuisibles à la végétation, irritation des voies respiratoires, danger d'incendie, pollution des eaux, du sol et de l'air
	1. plus de 7 CV	1a	
	2. moins de 7 CV	1b	
	3. Stockage et activités connexes		
24	Brosses (fabrication de):		Odeurs, poussières, danger d'incendie et d'infection, pollution des eaux souterraines ou superficielles
	1. À l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum	1b	
	2. À l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	1a	
	3. Stockage et activités connexes	1a	
25	Broyeur à mortier		Bruit, trépidations, poussières, pollution des eaux, du sol et de l'air
	1. Plus de 7 CV	1a	
	2. Moins de 7 CV	1b	
26	Buanderies et blanchisseries		Vapeur, bruit, danger de contagion, pollution des eaux souterraines ou superficielles
	1. À l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum	1b	
	2. À l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	1a	
	3. sans force motrice dans les circonscriptions urbaines	1b	
	4. activités connexes	1a	
27	Café, cacao, thé (dépulpage, fermentation, décorticage et torréfaction en grand):		Fumées, émanations insalubres, danger d'incendie, pollution des eaux souterraines et superficielles, odeurs, poussières
	1. D'une puissance de 7 CV maximum	1b	
	2. D'une puissance supérieure à 7 CV	1a	
	3. Stockage et activités connexes	1a	
28	Caoutchouc:		
	1. Vulcanisation (y compris rechapage et réassemblage)		Odeurs, émanations nuisibles à la végétation
	2. travail ou traitement, fabrication d'enduits, mélanges ou solutions de caoutchouc		Odeurs, émanations insalubres, danger d'incendie, d'explosion et risque de maladies professionnelles, pollution du sol et de l'air
	a) Avec emploi de solvants non inflammables, tels que l'acide formique	1b	
	b) Avec emploi de solvants inflammables ou chlorés ou avec incorporation de charges	1a	
	3. Stockage et activités connexes	1a	
29	Carbure de calcium:		Odeurs, danger d'explosion, pollution des eaux, du sol et de l'air
	1. stockage inférieur à 25 m ³	1b	
	2. stockage supérieur à 25 m ³	1a	
	3. Activités connexes		
30	Carreaux et carrelages (fabrication de)	1a	Poussières, risque de maladies professionnelles, prolifération des vecteurs, pollution des eaux, du sol et de l'air
	Stockage et activités connexes		
31	Chambre froide (capacité stockée, force motrice)	1a	Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles, déchets putrides, danger d'incendie, pollution des eaux, du sol et de l'air, bruit et trépidations
32	Charbon végétal en vase clos (fabrication)	1a	Fumées, odeurs, danger d'incendie, Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air
	Stockage et activités connexes	1a	
33	Chaussures, pantoufles etc. (fabrication de):		Bruits, trépidations, poussières Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air
	1. D'une puissance de 7 CV maximum	1b	
	2. D'une puissance supérieure à 7 CV	1a	
	3. Stockage et activités connexes	1a	
34	Chaux		Odeurs, bruit, trépidations, danger, d'asphyxie pollution des eaux, du sol et de l'air
	1. Four à cuves d'une capacité supérieure à 30 m ³	1a	
	2. Four à cuves ne dépassant pas 30 m ³ (à l'exclusion de fours indigènes)	1b	Idem
	3. Stockage et activités connexes	1a	Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles
35	Chocolateries et confiseries		Odeurs, bruit, trépidations, danger d'incendie et prolifération des vecteurs
	1. D'une puissance de 7 CV	1b	
	2. D'une puissance supérieure à 7 CV	1a	
	3. Stockage et activités connexes		Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles pollution des eaux, du sol et de l'air

36	Choucroute (fabrication de)	1b	Résidus odorants, matières putrides
	Stockage activités connexes		
37	Cigare et cigarettes (fabrication de)		Poussières, fumée, bruit, trépidations, émanations nuisibles à la végétation, danger pollution des eaux, du sol et de l'air
	1. D'une puissance de 7 CV maximum	1b	
	2. D'une puissance supérieure à 7 CV	1a	
	3. sans force motrice dans les circonscriptions urbaines	1b	danger d'incendie
	4. Stockage et activités connexes	1a	Idem
			Poussières, émanation nuisibles pour la végétation, danger d'incendie Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles
38	Cimenterie et activités connexes	1a	Fumée, poussières, émanations insalubres et nuisibles à la végétation Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air
	Stockage et activités connexes	1a	
39	Cire (fusion, épuration, blanchissement)	1a	Odeurs, danger d'incendie Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air
	Stockage et activités connexes		
40	Coke (fours à)	1a	Poussières, fumée, émanations insalubres et nuisibles à la végétation, danger d'asphyxie Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air
	Stockage et activités connexes		
41	Colle forte (fabrication de la)	1b	Odeurs, matières putrides, résidus odorants, prolifération des mouches, risque de maladie professionnelle, pollution des eaux, du sol et de l'air
	Stockage et activités connexes		
42	Combustibles		Poussières, danger d'incendie pollution des eaux, du sol et de l'air
	1. Fabrication agglomérée de houille, brique, etc.	1a	
	2. stockage de bois, charbon, houille, etc. pour la vente	1b	Odeurs, poussières, danger d'incendie
43	Concassage, concasseurs et broyage mécanique des pierres, cailloux, minerais, sables, etc.		Poussières, bruits, trépidations, risque de maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air
	1. D'une puissance de 7 CV maximum	1b	
	2. D'une puissance supérieure à 7 CV	1a	
	3. Stockage et activités connexes		Prolifération des vecteurs
44	Construction (ateliers de montage, de construction et de réparation, atelier mécanique):		Poussières, fumée, bruit, trépidations
	1. D'une puissance de 7 CV maximum	1b	
	2. D'une puissance supérieure à 7 CV	1a	Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles
	3. Stockage et activités connexes		pollution des eaux, du sol et de l'air
45	Coton (usine d'affinage)		Poussières, fumée, bruit, trépidations
	1. D'une puissance de 7 CV maximum	1b	
	2. D'une puissance supérieure à 7 CV	1a	Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles
	Stockage et activités connexes		pollution des eaux, du sol et de l'air
46	Cuir et peaux (n'ayant pas subi l'opération de tannage):		Odeurs, émanations insalubres, pollution des eaux souterraines ou superficielles, danger d'incendie ou risque de maladie professionnelle
	1. Stockage inférieur à 25 m ³	1b	
	2. Stockage supérieur à 25 m ³	1a	
47	Cyanures alcalins (stockage de) non compris les pharmacies	1a	Danger d'intoxication et de maladie professionnelle, pollution des eaux souterraines et superficielles pollution des eaux, du sol et de l'air
48	Parties d'animaux: Gornes, etc. (Stockage de)	1a	Odeurs, émanations insalubres, pollution des eaux souterraines ou superficielles, danger d'incendie ou risque de maladie professionnelle
49	Dégraissage (ateliers de) à l'aide de naphte ou d'autres hydrocarbures:		Odeurs, danger d'incendie, d'explosion et risque de maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air
	1. Sans force motrice ou avec moins de 50 litres d'hydrocarbures	1b	
	2. Avec force motrice de plus de 50 litres d'hydrocarbures	1a	
50	Distilleries:		Odeurs, matières putrides, pollution des eaux souterraines et superficielles, danger d'incendie
	1. D'une puissance de 7 CV maximum	1b	
	2. D'une puissance supérieure à 7 CV	1a	
	3. Diffusion musicale au-delà de 60 décibels	1a	Bruits, trépidation, risque des maladies
51	Eaux gazeuses		
	1. Sans qu'il soit procédé à la production d'anhydride carbonique	1b	Danger d'incendie et d'accident
	2. Quand il est procédé à la production d'anhydride carbonique	1a	Danger d'incendie, d'accident et d'asphyxie
	3. Stockage et activités connexes		Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air
52	Élevage (écuries, étables, bergeries et porcheries, caprin, avicole, apiculture, cuniculture, ovins, pisciculture):		Odeurs, bruit, matières fécales et putrides, prolifération des mouches, danger de contagion, pollution des eaux, du sol et de l'air
	1. Petit bétail:		
	- Inférieur ou égal à 100 têtes	1b	
	- Plus de 100 têtes	1a	
	2. Gros bétail:		
	- Inférieur ou égal à 50 têtes	1b	
	- Plus de 50 têtes	1a	
	3. Ferme avicole:		
	- Inférieur à 2.500 têtes	1b	
	- Plus de 2.500 têtes	1a	

	4. Pisciculture	1b	
53	Électricité (activité commerciale)		Bruit, trépidations, danger d'électrocution et d'incendie, pollution du sol et de l'air
	1. Machines génératrices, machines réceptrices		
	a) D'une puissance de 7 CV maximum	1b	
	b) D'une puissance supérieure à 7 CV	1a	
	2. Transformateurs statiques ou dynamiques	1a	Bruit, danger d'électrocution, d'incendie et d'explosion, pollution des eaux, du sol et de l'air
	a) D'une puissance de 69 CV maximum		
	b) D'une puissance supérieure à 69 CV		
	3. Stockage et activités connexes		Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles
54	Émaillage (opération d')	1a	Odeurs, fumée, bruit, émanations insalubres, pollution des eaux, du sol et de l'air
55	Engrais (Stockage de)		Odeurs, matières fécales et putrides, émanations insalubres, pollution des eaux souterraines et superficielles, prolifération des vecteurs
	1. inférieur à 25 m ³	1b	
	2. Supérieur à 25 m ³	1a	
56	Hullerie		
	1. Fonctionnant à l'aide d'une force motrice de 7CV au maximum	1b	Danger d'accident, risque des maladies professionnelles, prolifération des vecteurs
	2. Fonctionnant à l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	1a	risque d'intoxication
	3. Stockage et activités connexes	1a	Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air
57	Installations foraines: manèges, exhibition de spectacles, acrobatiques, équestres ou autres montagnes russes, tirs, jeux comportant le lancement de projectiles	1b	Bruit, poussières, danger d'accident, pollution des eaux, du sol et de l'air
58	Explosifs		
	1. Fabrication des produits explosifs		
	2. Stockage des produits explosifs, à l'exception des produits explosifs en justification dans les magasins et installations militaires ainsi que des munitions pour armes à feu perfectionnés en justification dans les entrepôts publics des douanes		
	a) Ateliers de fabrication, magasins de vente en gros ou détail de capacité supérieure à 50 m ²	1a	Danger d'incendie, d'explosion, d'intoxication et risque de maladies professionnelles
	b) Ateliers de fabrication, magasins de vente en gros ou détail de capacité inférieure à 50 m ²	1b	Danger d'incendie, d'explosion et risque de maladies professionnelles pollution des eaux, du sol et de l'air
59	Unité de fabrication, conditionnement et stockage des produits chimiques	1a	Odeurs, Danger d'incendie, d'explosion, d'intoxication et risque de maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air.
	Activités connexes		
60	Féculeries:		
	1. D'une puissance de 7 CV maximum	1b	Poussières, résidus odorants, pollution des eaux souterraines et superficielles, danger d'incendie
	2. D'une puissance supérieure à 7 CV	1a	
	3. Stockage et activités connexes	1a	Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident pollution des eaux, du sol et de l'air
61	Filatures (de coton, jute, sisal, soie, etc.)		Odeurs, poussières, buées, bruit, trépidations, danger d'incendie
	1. D'une puissance de 7 CV maximum	1b	
	2. D'une puissance supérieure à 7 CV	1a	
	3. Stockage et activités connexes	1a	Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident pollution des eaux, du sol et de l'air
62	Fonderies des métaux	1a	Bruit, fumée, émanations insalubres et nuisibles à la végétation Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident pollution des eaux, du sol et de l'air.
	Stockage et activités connexes		
63	Forges (fours, marteau, pilons, presse)		Bruit, fumée, émanations insalubres et nuisibles à la végétation
	1. D'une puissance de 7 CV maximum	1b	
	2. D'une puissance supérieure à 7 CV	1a	
	3. Stockage et activités connexes	1a	Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident pollution des eaux, du sol et de l'air
64	Fours à moufle pour la cuisson des émaux couleurs ou enduits quelconques appliqués sur toute la surface quelle qu'en soit la nature	1a	Fumée, danger d'incendie et d'intoxication
	Stockage et activités connexes	1a	Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident pollution des eaux, du sol et de l'air
65	Fromageries:		Odeurs, pollution des eaux souterraines et superficielles
	- locaux où l'on manipule au moins 500 litres de lait par jour	1b	
	- Industrielle (au-delà de 500 litres)	1a	
66	Fumiers (stockage en grande quantité)	1b	Odeurs, émanations insalubres, matières fécales ou putrides, pollution des eaux souterraines et superficielles
67	Garages et ateliers de fabrication ou de réparation	1a	Bruits, danger d'incendies, risques d'accidents et risque de maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air
68	Gaz		Danger d'explosion, d'incendie et d'intoxication, émanations insalubres
	1. Gaz comprimés, liquéfiés ou maintenus sous pression	1a	
	2. Gaz butane:		
	a) D'une puissance de 7 CV maximum	1b	Danger d'explosion, émanation insalubre
	b) D'une puissance supérieure à 7 CV	1a	Odeur, fumée, danger d'explosion, d'incendie et d'intoxication

	c) Stockage et activités connexes		Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident pollution des eaux, du sol et de l'air
69	Glaces artificielles (fabrication de)		
	1. D'une puissance de 7 CV maximum	1b	Émanations insalubres, danger d'accidents
	2. D'une puissance supérieure à 7 CV	1a	Idem, pollution des eaux, du sol et de l'air
70	Goudron (fabrication et distillation de)	1a	Odeurs, danger d'incendie, de brûlure et risque de maladies professionnelles
	- Stockage et activités connexes		
71	Graisses		
	1. Fonte de graisse dans un but commercial, par quantité de 15 à 50 kg par opération	1b	Odeurs, résidus odorants, danger d'incendie
	2. Fonte, extraction ou fabrication industrielle quel que soit le procédé	1a	
	3. Stockage et activités connexes	1a	Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident pollution des eaux, du sol et de l'air
72	Installations médico-sanitaires: dispensaire ou centre de santé, cabinet spécialisé, hôpital ou clinique, laboratoire d'analyse, fabrication médicaux-sanitaires ou recherche scientifique, pharmacie, dépôt pharmaceutique, dépôt vétérinaire, clinique et polyclinique vétérinaires, cabinet spécialisé vétérinaire, dépôt de stockage des produits pharmaceutiques, magasins vente des matériels médicaux, magasin vente réactifs de laboratoire, imagerie médicale	1a	Danger d'infection et de contagion, d'explosion, d'incendie et risque de maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air, danger des radiations
	Stockage et activités connexes		
73	Impression sur tissus en général	1a	Odeurs, vapeurs, liquides acides ou salins, danger d'incendie et risque de maladies professionnelles
	- Stockage et activités connexes		
74	Imprimeries		
	1. D'une puissance de 7 CV maximum	1b	Bruit, trépidations, danger d'incendie et risque de maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air
	2. d'une puissance supérieure à 7 CV	1a	
	3. Stockage et activités connexes	1a	
75	Inflammables liquides et solides, gaz comprimés et butanes, produits alimentaires et autres produits (stockage)		Danger d'incendie, d'explosion, d'accident et risque de maladies professionnelles, prolifération des vecteurs
	1. Stockage inférieur ou égal à 25 m ³	1b	
	2. Stockage supérieure à 25 m ³	1a	
76	Labo photo (films, pellicules ou tous autres produits en celluloid ou matières analogues aisément inflammables:		Odeurs, danger d'incendie et d'explosion, pollution des eaux, du sol et de l'air
	1. Atelier développement	1a	
	2. Stockage:		
	a) inférieur à 25 m ³	1b	
	b) supérieur à 25 m ³	1a	
77	Lampisteries des mines de cheminée de fer	1a	Danger d'incendie et d'explosion
	Stockage et activités connexes	1a	Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident
78	Machine à vapeur:		
	1. D'une puissance de 7 CV maximum	1b	Vapeur, bruit, danger d'explosion, risque de maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air
	2. D'une puissance supérieure à 7 CV	1a	
	3. Stockage et activités connexes	1a	
79	Magasins, quincailleries et alimentations de plus de 50 m ²	1a	Attraction et prolifération des vecteurs, danger d'incendie, risque de maladie professionnelles
	- Stockage et activités connexes		
80	Margarine (fabrication de)		
	a) Force motrice de 7 CV maximum	1b	Danger d'incendie, émanations insalubres, pollution des eaux, du sol et de l'air Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident
	b) Force motrice supérieure à 7 CV	1a	
	Stockage et activités connexes	1a	
81	Maroquinerie (ateliers de)		
	1. À l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum	1b	Odeurs, résidus solides odorants, bêtes nuisibles, émanations insalubres, pollution des eaux, du sol et de l'air, prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident
	2. À l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	1a	
	3. Stockage et activités connexes	1a	
82	Matériaux de construction (stockage)		
	1. plus de 25 m ³	1a	Bruit, danger d'incendie, prolifération des rats et des moustiques, pollution des eaux, du sol et de l'air
	2. Moins de 25 m ³	1b	
83	Matières filamenteuses		
	1. Stockage:		
	a) plus de 25 m ³	1a	Poussières, danger d'incendie, Prolifération des vecteurs, pollution des eaux, du sol et de l'air, maladies professionnelles et risque d'accident
	b) moins de 25 m ³	1b	
	2. Préparation et opérations Accessoires ou partielles telles que battage, cordage, écharonnage, égrenage, pressage, triage, etc.		
	a) À l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum	1b	Danger d'incendie, bruit, trépidations, danger d'accident
	b) À l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	1a	
84	Mécanique (ateliers de):		
	1. À l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum	1b	Poussières, bruit, trépidations, risque de maladies professionnelles, prolifération des vecteurs et risque d'accident
	2. À l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	1a	
	3. Stockage et activités connexes		
85	Métaux:		
	1. Travail des métaux n'entraînant pas de changement dans leur nature		Poussières, fumée, bruit, trépidations, émanations insalubres

	a) À l'aide d'une force motrice inférieure à 7 CV maximum	1b	
	b) À l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	1a	
	c) Sans force motrice dans les circonscriptions urbaines	1b	
	2. Décapage et décrochage des métaux à l'aide d'acides	1a	Émanations acides désagréables et insalubres, eaux résiduaires acides, irritation des voies respiratoires, fumée, poussières, bruit, trépidations, émanations insalubres et nuisibles pour la végétation; pollution des eaux, du sol et de l'air
	3. Fusion forges	(voir Fonderies et forges)	
	4. Production, raffinage et transformation par voie ignée, traitement métallurgique (hauts fourneaux, fours à cuve, fours électriques, cubilots, convertisseurs, appareils d'électrolyse)		
	a) opérations effectuées dans les dépendances immédiates des mines et minières		
	b) Opérations effectuées en dehors des dépendances immédiates des mines et minières		
	5. Stockage et activités connexes		Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident
86	Incinérateur	1a	Émanation des gaz, fumée, pollution de l'air
87	Minerais et matières assimilables (traitement, commercialisation, lavage, concentration, transformation, préparation mécanique, grillage, calcination, agglomération, etc.)	1a	Poussières, fumée, émanations insalubres, pollution des eaux souterraines et superficielles Attraction et prolifération des vecteurs, danger d'incendie, pollution des eaux, du sol et de l'air, risque de maladie professionnelle
88	Mines et carrières (souterraines et à ciel ouvert) pour l'extraction des produits minéraux y compris les terres à briques et à tuiles, les sables et les graviers		
	1. Carrières (souterraines et à ciel ouvert) pour l'extraction des produits minéraux, les produits minéraux ou exclus, mais y compris les terres et à tuiles, les sables et les graviers	1a	Poussières, danger d'accident et d'explosion, prolifération des moustiques, pollution des eaux, du sol et de l'air, risque de maladies professionnelles
	2. Carrières à ciel ouvert d'une production annuelle inférieure à 1.200 m ³ sans utilisation d'explosifs	1b	Poussières, danger d'accident, prolifération des moustiques, risque de maladies professionnelles
	3. Carrières à ciel ouvert, essentiellement provisoires (durée maximum 12 mois), en vue de l'extraction de matériaux pour travaux peu importants	1b	
	4. Chaux:		Odeurs, fumée, émanations insalubres et nuisibles à la végétation, danger d'asphyxie
	a) Four à cuves d'une capacité supérieure à 30 m ³	1a	
	b) Fours à cuves d'une capacité comprise entre 10 et 30 m ³	1b	
	5. Mines (souterraines ou à ciel ouvert) de substances concessibles aux termes de la législation	1a	Poussières, dangers d'accidents, prolifération de vecteurs, dangers de maladies professionnelles
	6. Exploration, exploitations minières par orpillage, traitement, transformation	1a	Danger d'accidents, prolifération de vecteurs
	7. Stockage (remblai et produits miniers et autres)	1a	Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles, poussières, inhalation et risque d'accident
	8. Bassin de décantation déconcentré du cuivre et du cobalt ou autres minerais	1a	Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles, inhalation des gaz toxiques et risque d'accident
	9. Activités connexes (transport et autres)	1a	
89	Minoterie (de froment, manioc, maïs, d'os, etc.)		Odeurs, poussières, bruit, pollution des eaux, du sol et de l'air, prolifération des vecteurs et risque des maladies
	1. À l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum	1b	
	2. À l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	1a	
	3. Sans force motrice dans les circonscriptions urbaines	1b	
	4. Stockage:		
	- plus de 25 m ³	1a	
	- moins de 25 m ³	1b	
	5. Activités connexes (transport et autres)	1a	
90	Moteur fixe ou mobile à combustion interne ou externe, à explosion:		Fumée, bruit, trépidations, danger d'intoxication, pollution des eaux souterraines et superficielles
	1. D'une puissance de 7 CV maximum	1b	
	2. D'une puissance supérieure à 7 CV	1a	
91	Ouate (fabrication de)	1a	Poussières, danger d'incendie; pollution des eaux, du sol et de l'air, prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident
	- Stockage et activités connexes		
92	Oxygène (fabrication industrielle d')	1a	Danger d'incendie et d'explosion
	Stockage et activités connexes		Prolifération des vecteurs, pollution des eaux, du sol et de l'air, maladies professionnelles et risque d'accident
93	Papier, carton, pâte à papier (fabrication de)	1a	Poussières, odeurs, vapeurs, émanations insalubres, danger d'incendie, pollution des eaux, du sol et de l'air
	- Stockage et activités connexes		Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident
94	Peinture (stockage ou emploi de) émettant des vapeurs inflammables, incommodés ou toxiques	1a	Odeurs, danger d'incendie, d'explosion et risque de maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air
	- Activités connexes		
95	Pesticides (Fabrication ou production, préparation, stockage et utilisation de)	1a	Odeurs, Danger d'incendie, d'explosion, d'intoxication et risque de maladies professionnelles, pollution des eaux, du sol et de l'air
96	Pierres naturelles ou artificielles, produits en fibrociment et autres produits similaires (atelier pour le travail de):		Bruit, poussières, risque de maladies professionnelles, danger d'accident et prolifération des vecteurs, pollution des eaux, du sol et de l'air, prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident
	1. À l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum	1b	
	2. À l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	1a	
	3. Stockage et activités connexes		
97	Poissons	1b	

	1. Stockage de poisson séché, fumé ou salé		Odeurs, résidus odorants, émanations insalubres, pollution des eaux, du sol et de l'air, odeurs, résidus odorants, danger d'incendie
	2. Atelier pour le saunage, la salaison ou le séchage		
	3. Stockage de poisson frais et poissonneries en général		Idem + danger d'accident et risque des maladies professionnelles
	4. Pêcherie industrielle	1a	
	5. Pêcheries mécaniques	1b	
	6. Activités connexes et autres		
98	Poteries	1b	Fumée, émanations insalubres, danger d'incendie
99	Procédés de travail ou machines pouvant occasionner un choc ou un bruit nuisible	1b	Fumée, émanations insalubres, danger d'incendie
100	Pyrèthre		
	1. Séchage	1b	Dangers d'incendie et d'asphyxie
	2. Toutes opérations de traitement	1a	Poussières
101	Quinquina		
	1. Séchage	1b	Danger d'incendie et d'asphyxie
	2. Toutes opérations de traitement	1a	Poussières
102	Réfractaires (fabrication de produits en terre):		Fumée, poussière, risque de maladies professionnelles et prolifération des vecteurs
	1. À l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum	1b	
	2. À l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	1a	
	Stockage et activités connexes		Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident
103	Radionucléides	1a	Risque de maladies chroniques graves, contamination aux rayonnements ionisants et pollution du sol et de l'air
104	Rayon X (installation fixes de radiographie et de radioscopie)	1a	Risque de maladies professionnelles
105	Riz (décorticage, nettoyage, polissage, etc.):		
	1. À l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum	1b	Poussière, bruit, danger d'incendie, pollution des eaux souterraines et superficielles
	2. À l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	1a	Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident
	3. Stockage et activités connexes		
106	Savon (fabrication du)		Fumée, vapeur, risque des maladies professionnelles et d'accidents
	1. À l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum	1b	
	2. À l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	1a	
	3. Stockage et activités connexes		Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident
107	Soudure à l'arc électrique ou oxyacétylénique	1a	Fumée, buées, poussières, matières putrides, émanations insalubres
108	Sucrierie, raffinerie de sucre		Fumée, buées, poussières, matières putrides, émanations insalubres
	1. À l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum	1b	
	2. À l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	1a	
	3. Stockage et activités connexes	1a	Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident
109	Sulfate de cuivre	1a	Fumée, émanation insalubres, prolifération des vecteurs et risque des maladies professionnelles
	Stockage et activités connexes		
110	Tabac (manufacture de):		Bruit, fumée, odeurs, poussière, émanations nuisibles à la végétation, danger d'incendie
	1. À l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum	1b	
	2. À l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	1a	
	3. Sans force motrice dans les circonscriptions urbaines	1b	Danger d'incendie, risque de maladies professionnelles, prolifération des vecteurs
	4. Stockage et activités connexes		
111	Tannerie (à exclusion des ateliers indigènes):		Odeurs, résidus odorants, danger d'incendie, pollution des eaux souterraines ou superficielles, risque de maladies professionnelles
	1. À l'aide d'une force motrice de 7 CV maximum	1b	
	2. À l'aide d'une force motrice supérieure à 7 CV	1a	
112	Transports:		Dangers d'accidents, pollution des eaux, du sol et de l'air, bruits
	1. Activités principales:		
	a. Aérien (pollution et tonnage transporté)	1a	
	b. Fluvial:		
	- Barge (tonnage transporté)	1a	
	- Pousseur (pollution)	1a	
	c. Lacustre:		Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident
	- Barge (tonnage transporté)	1a	
	- Pousseur (pollution)	1a	
	d. Maritime:		
	- Barge (tonnage transporté)	1a	
	- Pousseur (pollution)	1a	
	e. Terrestre:		
	- Remorque (tonnage transporté)	1a	
	- Tracteur (pollution)	1a	
	- Kenzo (pollution et tonnage transporté)	1a	
113	Vernis et couleurs:		Danger d'accidents, odeurs, risque de maladies professionnelles
	1. Stockage de plus de 400 litres	1b	

	2. Emploi à chaud de vernis à base de produits chimiques	1a	
114	Verreries et bouteilleries	1a	Fumée, poussières, bruits, émanations insalubres et nuisibles à la végétation, danger d'incendie et d'intoxication Prolifération des vecteurs, maladies professionnelles et risque d'accident
	Stockage et activités connexes		